



CONSEIL EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS COURTIER EN ASSURANCES

Document d'entrée en relation

(Conforme à l'article 325-3 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers)

Diligentia Patrimoine

Siège social : 111 rue Berthe Morisot - 59000 Lille

Code NAF : 6619B

Tél : 03 20 17 05 50

Mail : patrimoine@diligentia.fr

Site : www.diligentiapatrimoine.fr

SARL au capital de 33 000€, SIREN 813 714 227 au RCS de Lille

Enregistré à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le n°16 001 361 en qualité de Conseiller en Investissements Financiers (CIF), Courtier d'assurance ou de réassurance (COA) et Courtier en opérations de banque et en services de paiement (COBSP)

Adhérent à ANACOFI-CIF (E008351) et à ANACOFI-COURTAGE, associations agréées par l'Autorité des marchés financiers.

Titulaire de la carte T CPI60032018000032377 _ CCI de Lille sans détention de fonds.

Assurance RC auprès de la compagnie AIG Europe Limited, Tour CB21-16 place de l'Iris 92400 Courbevoie.

Les informations recueillies sur nos formulaires sont enregistrées dans un fichier informatisé par Guillaume Lattaissant pour la définition de votre profil investisseur, le suivi de l'adéquation et la bonne conduite du conseil.

Elles sont conservées pendant 3 ans et sont destinées au cabinet et/ou aux sociétés de gestion ou d'assurances avec lesquels vous pourriez travailler.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : Guillaume Lattaissant – 111 rue Berthe Morisot – 59000 Lille – email : contact@diligentiapatrimoine.fr

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

Mentions légales :

Diligentia Patrimoine est enregistré à l'ORIAS sous le n°16 001 361 (www.orias.fr) en qualité de IAS (Intermédiaire en Assurance), positionné dans la catégorie courtier de type « b » selon l'article L.520-111 1, n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance. DDA niveau 1 : le courtier doit proposer un contrat cohérent (approprié) avec les besoins et exigences du client.

Diligentia Patrimoine est Courtier en opérations de banque et en services de paiement (COBSP).

Les activités d'IAS ou et d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

Diligentia Patrimoine est Conseiller en Investissements Financiers (CIF) susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non-indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF, enregistré sous le numéro E008351 auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF) et auprès d'ANACOFI-COURTAGE, associations agréées par l'Autorité des marchés financiers (adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amffrance.org). Cette activité est contrôlable par l'AMF.

Diligentia Patrimoine est titulaire de la Carte professionnelle numéro CPI 6003 2018 032 377, délivrée par la CCI de Lille, sans détention de fonds, pour l'exercice de transactions sur immeubles et fonds de commerce. Cette activité est contrôlable par la DGCCRF.

Diligentia Patrimoine dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI, de l'ANACOFI-CIF et de l'ANACOFI-COURTAGE, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances, souscrits auprès de la compagnie AIG Europe Limited, Tour CB21-16 place de l'Iris 92400 Courbevoie (police n° : 2 401.395 /- OC100000521)

Pour des montants de :	CIF	IAS	IOBSP	IMMO
Responsabilité Civile Professionnelle :	150.000 Euros par sinistre et 150.000 Euros par période d'assurance.	1.500.000 Euros par sinistre et 2.000.000 Euros par période d'assurance	500.000 Euros par sinistre et 800.000 Euros par période d'assurance	150.000 Euros par période d'assurance

Mode de rémunération :

Dans le cadre des missions de conseil en investissements, Diligentia Patrimoine peut-être rémunéré par une facturation d'honoraires préétablie avec le client (forfaitaire ou coûts horaires entre 90€ HT soit 108€ TTC et 275€ HT soit 330€ TTC), ainsi que par des commissions sur les instruments financiers. Une lettre de mission détaillant les honoraires vous sera communiquée avant toute intervention.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions. Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail large d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

Une information plus précise sera fournie au client sur simple demande lorsque les produits sélectionnés par le client seront identifiés.

Dans le cadre de ses activités d'intermédiation en assurance (IAS), d'intermédiation en opérations de banque et en services de paiement (IOBSP) et de transaction immobilière, Diligentia Patrimoine est rémunéré par des commissions versées par les établissements partenaires en fonction des produits souscrits ou des opérations réalisées. La nature et, sur demande, le montant de cette rémunération seront précisés au client avant la souscription de tout produit ou service.

Diligentia Patrimoine s'engage à :

- Respecter les dispositions réglementaires et la déontologie tant à l'égard de ses clients que de son environnement professionnel,
- Agir avec loyauté, compétence et diligence au mieux des intérêts de ses clients,
- Maintenir en permanence ses connaissances et ses compétences au niveau requis par l'évolution des techniques et du contexte économique et réglementaire,
- S'enquérir de la situation globale de son client, de son expérience et de ses objectifs avant de formuler un conseil,
- Avoir recours à d'autres professionnels quand l'intérêt du client l'exige,
- Communiquer de manière appropriée les informations utiles à la prise de décision par ses clients ainsi que celles concernant les modalités de sa rémunération,
- Respecter le secret professionnel,
- S'interdire de recevoir des fonds en dehors des honoraires qui lui sont dus.

- Respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'ANACOFI-CIF et de l'ANACOFI-COURTAGE, disponibles au siège des associations ou sur www.anacofi.asso.fr.

Notre cabinet prend en compte dans son processus de sélection des instruments financiers qui vont vous être proposés, les facteurs de durabilité tels que des questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Mode de communication :

Les communications entre Diligentia Patrimoine et le client se font par téléphone, email ou en rendez-vous physique.

Traitement des réclamations :

En cas de litige ou de réclamation, le client peut contacter le service clients par email, téléphone ou courrier :

Email : contact@DiligentiaPatrimoine.fr

Téléphone : 03.66.06.12.21

Adresse : Diligentia Patrimoine - Service Clients – 111 rue Morisot - 59 000 Lille

Diligentia Patrimoine s'engage à traiter la réclamation dans les délais suivants : dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ; deux mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client.

A défaut d'arrangement amiable, le client peut contacter :

Médiation de l'Assurance - TSA 50 110 - 75 441 Paris cedex 09 (<https://www.mediation-assurance.org/>)

Médiateur de l'ANACOFI : Médiateur de l'ANACOFI, 54 avenue du Général Leclerc 92100 Boulogne-Billancourt.

Médiateur de l'AMF : Médiateur AMF, 17, place de la Bourse – 75082 Paris Cedex 2

(Site internet : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>)

Médiateur Immobilier : Médimmoconso, 1 Allée du Parc de Mesemena – Bât A – CS 25222 – 44505 LA BAULE CEDEX (email : contact@medimmoconso.fr)

Site : <https://medimmoconso.fr/adresser-une-reclamation/>

Partenaires

En tant que Conseiller en investissement financier et courtier en assurances, Diligentia Patrimoine peut être amené à travailler avec différents assureurs et partenaires, par lesquels il peut être rémunéré par des commissions. Les relations avec ces partenaires sont soumises à une convention de courtage pour les compagnies d'assurances (ex : UAF Life Patrimoine, Suravenir, Swisslife, Generali...) ou par des conventions de distribution pour les sociétés de gestion (ex : La Française, Sofidy, Corum, Iroko, Private Corner, Opale capital, Interinvest, Astream ; ...). La liste des compagnies et partenaires avec lesquelles Diligentia Patrimoine a un accord seront communiqués sur simple demande du client.

Clause de confidentialité :

En application de l'article 325-9 du Règlement général de l'AMF, Diligentia Patrimoine s'abstient, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients.

Je soussigné, [Prénom NOM], atteste avoir reçu la Fiche d'Entrée en Relation.

Rédigé en deux exemplaires dont un a été remis au client.

Le client	Le conseiller
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Fait à :	Fait à :
Date :	Date :
Signature :	Signature :